

PETIT PRÉCIS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

CONCOURS D'ENTRÉE DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE DÉDIÉE AUX OUTRE-MER GROUPE 4 (2026-2027)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le concours est organisé en un tour sur chaque territoire d'Outre-mer.
- Un concours est également ouvert en Hexagone. Les candidats ultramarins étudiant en Hexagone peuvent, pour des raisons pratiques et économiques, passer le concours à Paris, et non en lieu et place de celui organisé sur leur territoire d'origine.
- Les candidats enverront leurs candidatures avant la clôture des inscriptions au concours. Une convocation leur sera adressée en retour.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- L'audition se déroule de la manière suivante :
 - Le candidat se présente à l'heure précisée sur la convocation et fournit une pièce d'identité (ou tout autre document pouvant lui permettre de se prévaloir de son identité).
 - Chaque candidat présente une scène dialoguée puis un parcours libre. Le passage de ces deux épreuves sera suivi par un entretien avec le jury. Les trois moments s'enchaîneront.
- L'audition de chaque candidat dure 16 minutes :
 - **La scène dialoguée (3 minutes)**
C'est une scène présentée à deux, dialoguée, préalablement travaillée avec un partenaire.
Répertoire : œuvre théâtrale, classique (avant 1950) ou contemporaine (après 1950).
Langue : français ou langue maternelle.

La scène dialoguée peut être présentée en scène double. Une scène double est une scène commune à deux candidats au concours. Ils envoient tous les deux un dossier d'inscription et seront évalués en même temps par le jury sur cette scène où ils se donnent la réplique. Toute proposition ne doit pas excéder 6 minutes pour une scène double.

L'ESTU vous propose une liste d'autrices et d'auteurs qui peut vous aiguiller dans votre choix de scènes. Il n'y a pas d'obligation à choisir parmi ces autrices et auteurs proposés, mais un souhait de la part du jury d'alimenter votre curiosité. Pour l'obtenir, veuillez contacter Héloïse BELLOIR.

→ Le parcours libre (3 minutes)

C'est un travail plus personnel, présenté seul (présence de musicien autorisée), révélant des facettes de votre personnalité ou de votre talent non dévoilés lors du passage de la scène dialoguée. Le parcours libre donne une idée de la relation du candidat au monde. Les candidats n'ont pas l'obligation de présenter un parcours en l'articulant avec un texte écrit.

Forme et contenu libres : fable, poème, chant, danse, musique, improvisation, performance, arts plastiques, marionnettes, etc.

→ L'entretien individuel (10 minutes)

C'est un moment d'échange (en français) entre le candidat et le jury.

Objectifs :

- Mieux comprendre vos motivations ;
- Mieux juger de votre capacité à entreprendre une année de CPI : s'engager sur une année de travail intensive et rigoureuse, loin de vos proches, être coupé de vos repères habituels, etc. ;
- Comprendre, s'il y a lieu, vos difficultés nécessitant un accompagnement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Le jury doit évaluer de manière équitable les prestations des candidats. Pour chaque candidat, le jury note ses impressions concernant la présentation de la scène dialoguée et du parcours libre d'après les critères d'évaluation suivants :
 - L'imagination et l'inventivité ;
 - La compréhension du texte et des enjeux de la scène ;
 - La capacité de concentration ;
 - L'écoute du partenaire et les acquis fondamentaux, à savoir la liberté corporelle et vocale.

ANNONCE DES RÉSULTATS

- Les résultats proclamant les candidats admis sur listes principale et complémentaire seront annoncés à l'hiver 2025 pour la Nouvelle-Calédonie, et au printemps 2026 pour les autres territoires ultramarins et en Hexagone.
- Les résultats seront communiqués :
 - Sur le site internet de L'École supérieure de théâtre de l'Union ;
 - Par l'envoi d'un e-mail à chaque candidat.
- Les candidats admis sur liste principale donneront une réponse dans les plus brefs délais. Elle devra être adressée à Héloïse BELLOIR : heloise.belloir@ecole-union.fr
- Les candidats admis sur liste principale devront fournir une copie du baccalauréat pour que l'admission soit définitive.